

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20200716-SG_143_2020-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 143

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : **116**

Titulaires présents : **107**

Suppléants présents : **4**

Pouvoirs : **3**

Date de convocation :

10/07/2020

Date d'affichage :

18/07/2020

Votants :	114	Pour :	113	Contre :	0	Abstentions :	1
-----------	------------	--------	------------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, le **seize juillet**, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'**Orgelet**, sous la présidence de Monsieur **PROST Philippe**.

Délégués titulaires présents :

ALLEMAND Jean-Luc ; ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; COQBLIN-VILLESSECHE Anne ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GROS-FUAND Florence ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Géraud ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents :

BRIDE Denis ; CHAMOUTON Philippe ; DELORME Jean-Marc ; JULLEROT Pascal.

Excusés :

BOISSON Jean-Pierre ; LAMARD Philippe.

Excusés ayant donné pouvoir :

BAUDIER Stéphanie à BAILLY Jacques ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PRELY Fabrice à GAUTHIER PACOUD Sandrine.

Secrétaire de séance : MILLET Jacqueline.

Objet : Détermination du nombre de membres du Bureau

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°3920191114-001, en date du 14 novembre 2019, portant création de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3920200519-001 du 19 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de membres du Bureau est déterminé par l'organe délibérant,

Considérant que Président et les Vice-Présidents sont membres de droit du Bureau,

Considérant qu'il est possible de compléter l'effectif du Bureau par des Conseillers Communautaires;

DECIDE

De fixer le nombre de membres de Bureau à 13 en sus du Président et des 15 Vice-Présidents soit un total de **29 membres**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

